

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 620

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 620 7 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

620

Domaine public

De Dunant à Jolles

Ceux qui doutent de l'efficacité de la participation socialiste au Conseil fédéral imaginent que l'accord unanime finit toujours par se faire au sein du collège gouvernemental. Nos sept Sages se connaîtraient si bien, à force de se pratiquer, qu'ils sauraient exactement mesurer leurs projets respectifs en fonction de la capacité d'acceptation de leurs collègues.

Cette présomption, qui ressemble fort à un procès d'intention, demeure évidemment invérifiable en raison du secret des débats dont seuls le chancelier et ses adjoints sont témoins. Mais la mécanique du marketing intra-gouvernemental a aussi ses pannes.

Ainsi le 25 novembre dernier, un projet, et pas des moindres puisqu'il portait sur un demi-milliard de francs, retournait à son expéditeur, quand même devenu président de la Confédération pour l'année en cours.

Il s'agissait d'un projet d'arrêté sur l'aide économique, concocté par l'Office des affaires économiques extérieures (OFAEE, anciennement Division du Commerce), dirigé pour deux bonnes années encore par l'élegant secrétaire d'Etat Paul Jolles. Ce projet devrait donner au Conseil fédéral la compétence d'accorder d'une part des bonifications d'intérêts et très éventuellement des crédits de 100 millions au plus, et d'autre part des garanties de capital et d'intérêt pour des crédits ouverts à des pays tiers par des créanciers suisses, pour un montant de 400 millions (ou davantage si la tranche de 100 millions n'est pas épuisée dans le délai prévu de trois ans).

En clair, la Confédération voudrait avoir les

moyens légaux et financiers de venir en aide aux pays gravement endettés, notamment par suite d'efforts d'industrialisation dépassant leur capacité d'expansion.

Concrètement, on pense à des pays relativement avancés sur la voie du développement, tels que le Brésil (60 milliards de dollars de dette extérieure) ou la Corée du Sud (22 milliards), ou bien aux pays de l'Est en difficultés croissantes, Pologne en tête évidemment (27 milliards, soit environ 800 dollars par habitant!).

Tout cela paraît fort beau et généreux; la Suisse aurait-elle trouvé en Jolles son Dunant financier? Pas si simple! Les crédits seront liés à des exportations de biens et de services d'origine suisse, et la garantie fonctionnera pour un crédit destiné au financement de telles exportations.

Voilà qui limite singulièrement les derniers risques courus par les entreprises et les banques suisses, déjà au bénéfice de la GRE (Garantie contre les risques à l'exportation, cf. DP 561). Assez piquant de constater que les plus fanatiques partisans de la liberté du commerce et de l'industrie et les plus chaleureux supporters du slogan «moins d'Etat» se retrouvent pour réclamer l'intervention des pouvoirs — et des moyens — publics, chargés derechef d'assumer par avance les risques inhérents aux beaux métiers d'entrepreneur et de banquier. Le paradoxe était d'ailleurs apparu à la «NZZ» elle-même, qui déculpabilisait en précisant que les syndicats rejoignaient les autres grandes organisations économiques, les constructeurs de machine et les banquiers pour appeler de leurs vœux le nouvel «instrument de financement» envisagé par l'OFAEE¹.

Pour prévenir les éventuelles résistances, cet office avait eu la prudence d'associer les services intéres-

SUITE ET FIN AU VERSO